Lundi 5 janvier à 14 h

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

(M. le Ministre MAGNETTE)

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de décret spécial visant à instituer une consultation populaire au niveau régional, déposée par Messieurs Borsus et Mouyard

Proposition de décret spécial visant à instituer la consultation populaire régionale, déposée par MM. Hazée et Jeholet

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Jean-Luc CRUCKE sur l'attribution des fonds structurels

Véronique DURENNE sur le plan Marshall 4.0

Véronique DURENNE sur le plan Marshall 4.0 et l'e-campus de Tournai

Véronique DURENNE sur la pauvreté en Wallonie

Jean-Luc CRUCKE sur la réforme de la fonction consultative

Valérie DE BUE sur la place dans les écoles et l'évolution démographique

Jean-Luc CRUCKE sur l'éventuel déménagement de la Commission européenne vers la Wallonie

Pierre-Yves JEHOLET sur l'absence de transmission au Parlement du rapport contenant les informations relatives aux rémunérations des administrateurs et des gestionnaires publics

Georges-Louis BOUCHEZ sur l'évolution de la "Casa de Valonia" à La Havane et son impact économique pour la Wallonie

Jean-Luc Crucke, sur "L'attribution des fonds structurels".

Peu avant Noël, la Commission européenne annonçait qu'elle approuvait la programmation 2014-2020 pour la Wallonie à concurrence de 681 millions d'euros pour les investissements FEDER et 614 millions d'euros pour le FSE. Les programmes étant financés à part égale entre la Commission et la Wallonie, c'est une enveloppe globale de 2,5 milliards d'euros qui sera disponible pour la relance du territoire wallon, les provinces de Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg ayant obtenu le statut de "régions en transition"

Le Ministre-Président peut-il apporter le détail de l'affectation des fonds structurels et préciser les contenus des enveloppes ?

Comment garantir l'optimalisation de l'usage des fonds et éviter les effets d'aubaine encore trop souvent constatés ?

Des améliorations en termes de gestion sont-elles décidées ? Lesquelles ?

Comment sensibiliser les relais locaux et les entreprises ? Une campagne de communication est-elle programmée ? Laquelle et pour quand ?

Quel est l'échéancier et le suivi qui doivent être réservés au dossier ?

Véronique Durenne, sur le plan Marshall 4.0.

Le gouvernement a lancé le plan Marshall 4.0.

Qu'est-ce qui diffère du plan Marshall 2.vert et qui nécessite un changement de nom? Quels éléments des plans précédents ont été conservés et pourquoi ? Quels éléments ont été abandonnés et pour quelles raisons ?

Quelles sont les nouvelles et premières mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce 3ème plan ? Quelles seront les mesures phares, surtout pour l'économie de ce plan ? Comment les 6 pôles de compétitivités vont évoluer avec ce nouveau plan ?

Sur quoi l'accent sera mis tout au long de ce plan et comment cela va se concrétiser sur le terrain ?

Y aura-t-il une campagne de promotion de la Wallonie sur ce nouveau plan Marshall ? Si oui, à quel coût pour la région ? Comment se déroulera cette campagne de promotion ? Sur quels aspects l'accent sera-t-il mis ?

Si non, pourquoi ?

A propos du plan Marshall 2.vert, une évaluation finale de ce dernier a-t-elle été commandée ? Si oui, quand le Ministre sera-t-il en mesure de la présenter au parlement ? Si non, pourquoi ?

Véronique Durenne sur le plan Marshall 4.0 et l'e-campus de Tournai.

L'annonce du Plan Marshall 4.0 a réjouit le président de l'e-campus de Tournai qui espère voir la possibilité de développer une sorte de Silicon Valley à la sauce Picarde.

La place accordée au numérique apparait en effet importante dans cet énième plan.

Qu'en est-il ? Le rejoignez-vous sur le potentiel développement d'une Silicon Valley dans l'Eurométropole Lille-Tournai-Courtrai ? Avez-vous eu des contacts avec l'e-campus et le Bourgmestre de Tournai sur ce sujet pour l'inclure dans le Plan Marshall 4.0 ?

Comment le Plan Marshall va-t-il permettre à l'e-campus tournaisien de se développer ? Quels sont les outils concrets qui seront mis en œuvre ?

Permettra-t-il de rencontrer les attentes, avec un véritable plan d'investissements ?

Quelle place occupera la Wallonie Picarde et son e-campus face à l'Open Université de Charleroi dans le Plan Marshall 4.0 ?

Véronique Durenne, sur la pauvreté en Wallonie.

Récemment la presse faisait état de la pauvreté voire l'extrême pauvreté de certaines communes de la Wallonie. De manière générale, la Wallonie est plus pauvre que la Flandre, mais ce n'est pas nouveau.

Quelle est votre analyse sur ce sujet ? Quelle est votre vision d'avenir sur le sujet ? Pourquoi encore de tels résultats années après années ? N'est-ce pas là un échec des politiques mises en œuvre ?

Quels sont les indicateurs pertinents à votre estime ? D'où part-on aujourd'hui ?

Quels objectifs le gouvernement entend-t-il atteindre à la fin de la législature ?

Quels outils novateurs peuvent être mis en œuvre pour remédier à la situation ? La DPR apparait-elle suffisante pour permettre d'une part de diminuer les disparités intra-wallonne, d'autre part diminuer l'écart avec la Flandre ?

Jean-Luc Crucke, sur "La réforme de la fonction consultative"

Lors de la réunion des partenaires sociaux qui s'est tenue à l'Elysette, le 11 décembre dernier, le Ministre-President a indiqué qu'il souhaitait réformer la fonction consultative, souhaitant, par efficacité, simplifier la structure des 35 conseils.

Quels sont les 35 conseils concernés ?

Quel est le schéma dans lequel se place le Ministre-President ? Quelle est la proposition de la réforme avancée ? Le Ministre-President peut-il la détailler ? Quelles sont les marges de négociation et de concertation ?

Quel est l'échéancier dans lequel évolue le Ministre-President ?

Valérie DE BUE, sur la place dans les écoles et l'évolution démographique

La Région de Bruxelles-Capitale a mis en place un facilitateur qui doit travailler sur les projets relatifs à la création de places d'école pour d'accueillir tous les enfants Bruxellois en classe. Cette décision a été prise en lien avec le boom démographique que connait la capitale.

Dans le même ordre d'idée, au vu de l'évolution démographique de la Région wallonne, il est plus qu'intéressant de se pencher sur la question au niveau de notre région. Nous parlons ici de création de places et donc d'une politique d'équipement au niveau de l'aménagement du territoire wallon.

J'aimerais savoir si une réflexion est menée par votre gouvernement par rapport aux besoins qui vont naître de l'essor démographique. On sait que la population ca encore augmenter aux environs de 4% pour l'année 2018 et je ne parle là que des maternelles dans différentes provinces de notre région. Pourriez-vous me dire ce que vous comptez mettre en place en la matière pour prendre en compte cette réalité? Comptez-vous également engager une facilitateur pour travailler sur cette problématique? Comptez-vous vous en occuper ou déléguer ce problème à un de vos Ministres?

Jean-Luc Crucke, sur "L'éventuel déménagement de la Commission vers la Wallonie"

La Commission européenne n'écarte plus la possibilité de s'implanter en dehors de Bruxelles. La Wallonie est-elle preneuse ? Des démarches sont-elles entreprises ? Le Ministre-President fait-il preuve de proactivité ? A-t-il une idée de l'ampleur de cet éventuel déménagement ? Quel est l'échéancier ?

Pierre-Yves Jeholet sur l'absence de transmission au Parlement du rapport contenant les informations relatives aux rémunérations des administrateurs et des gestionnaires publics

Monsieur le Ministre-Président, le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et qui s'applique à nombre d'organismes d'intérêt public prévoit en son article 15 que : « *le président de l'organe de gestion communique annuellement au Gouvernement le rapport d'activités de l'organisme ou, à défaut, le rapport de gestion, qui comprendra les informations complètes sur la rémunération des administrateurs publics et des gestionnaires publics, ainsi que sur les mandats et les rémunérations y afférentes que ces administrateurs publics et gestionnaires publics ont obtenus dans les personnes morales dans lesquelles l'organisme détient des participations au fonctionnement desquelles il contribue, et où les administrateurs publics et les gestionnaires publics ont été désignés sur sa proposition* ».

Si je cite cet article, c'est parce que vous l'aviez rappelé lors d'une question d'actualité du 26 novembre relative à la transparence des rémunérations des mandataires publics. Vous aviez également précisé que ces rapports sont transmis au Gouvernement par lesdits organismes et également au Parlement et que sur cette base, moyennant un peu de temps, chacun pouvait établir son propre cadastre de ces rémunérations.

Première question, si chaque député présent dans cette assemblée est capable d'établir ce cadastre, pourquoi le Gouvernement ne s'y attèle-t-il pas ?

Deuxième question, pourquoi le Gouvernement ne remplit-il pas cette obligation inscrite dans l'arrêté du 17 mars 2005 portant exécution du décret de 2004 qu'il a lui-même pris ? En effet, l'article 3 de cet arrêté stipule : « *Le Gouvernement communiquera au Parlement, le 1er octobre de chaque année, un rapport reprenant les informations visées à l'article 15 dudit décret pour l'ensemble des organismes concernés. Ces informations sont transmises au Ministre-Président et au Ministre de tutelle par les présidents des organismes concernés, au plus tard le 1er septembre de chaque année* ».

Or, depuis cet arrêté de 2005, le Gouvernement n'a jamais transmis le moindre rapport fournissant les informations complètes relatives aux rémunérations et aux mandats dont disposent les gestionnaires publics.

Avez-vous l'intention de corriger le tir et de mettre le Gouvernement en conformité avec ses propres dispositions réglementaires ?

Georges-Louis BOUCHEZ, sur « l'évolution de la 'Casa de Valonia' à La Havane et son impact économique pour la Wallonie »

En mars de l'année dernière, la presse rappelait le montant de plus de 700.000 euros qui avait été occtroyé par la Wallonie pour la restauration d'un bâtiment historique de la capitale cubaine. En contrepartie, notre Région y avait obtenu en 2006 une vitrine promotionnelle mettant en avant le patrimoine, la culture, le savoir-faire et les technologies de Wallonie. L'objectif de ce projet était de faire connaître notre région et de développer le tourisme des Cubains vers la Wallonie.

Selon la presse, cette opération s'est apparentée jusqu'à aujourd'hui à du pur mécénat faisant ainsi profiter les Cubains mais pas la Wallonie. Or, étant donné l'argent public qui y a été afféré, les Wallonnes et Wallons méritent d'en connaître davantage sur l'évolution de cet espace et l'impact économique existant ou à tout le moins espéré pour notre Région.

D'abord, qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont les activités qui perdurent au sein de la 'Casa de Valonia' ? Votre prédecesseur, Rudy Demotte, avait annoncé en mars de l'année dernière que l'exposition permanente dédiée à la présentation de la Wallonie était supprimée. Comment cet espace participe-t-il à la promotion de notre Région sans cette exposition ? Que reste-t-il aujourd'hui de l'espace originel ?

Ensuite, bien que votre prédecesseur avait assuré que la Wallonie n'intervenait pas dans les frais de fonctionnement, a-t-on mesuré l'apport économique de cette opération coûteuse pour la Wallonie ? Quel est le retour sur investissement acquis ces dernières années et espéré à l'avenir ?

Aussi, quels sont les liens entre la délégation de l'AWEx présente à la Havane et la 'Casa de Valonia' ? En quoi la seconde contribue au travail de la première ?

Enfin, suite à la normalisation des relations diplomatiques entre Cuba et les Etats-Unis et le potentiel sous-jacent de libéralisation, quelles sont les perspectives de croissance retenues concernant le tourisme des Cubains vers la Wallonie ainsi que pour ce qui est de la présence d'entreprises wallonnes sur le territoire cubain ?